

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PPRT ANTARGAZ – Ricanto – Commune d'AJACCIO

En application de l'arrêté préfectoral n° **2A-2023-05-16-00001 du 16 mai 2023**, il est procédé, durant 31 jours consécutifs, **du lundi 26 juin 2023 - 9h00, au mercredi 26 juillet 2023 - 17h00**, à une enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'établissement ANTARGAZ situé au lieu-dit « Ricanto », sur la commune d'Ajaccio.

Élaboré par l'État, le PPRT est un document destiné à maîtriser l'urbanisation autour des sites industriels SEVESO « seuil haut », limiter les effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques, directement ou par pollution, en raison d'accidents susceptibles de survenir, délimiter des périmètres d'exposition aux risques et, en fonction de ces derniers, délimiter des zones en fixant des prescriptions et des recommandations.

Par décision de l'autorité environnementale du 13 décembre 2019, l'élaboration de ce PPRT n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations concernant le projet de PPRT peuvent être demandées auprès des services de l'État en charge de son élaboration :

**DREAL CORSE**  
Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Corse  
Service Risques Naturels et Technologiques  
Immeuble Paglia Orba - Route d'Alata - 20090 Ajaccio  
tel : 04 95 23 60 92 / 04 95 23 70 92 / 04 95 23 70 90

ou

**DDT DE LA CORSE-DU-SUD**  
Direction départementale des territoires de la Corse-du-Sud  
Service Risques eau Forêt  
Unité Risques  
Place de la Gare - 20090 Ajaccio  
tel : 04 95 29 09 27 / 04 95 29 09

Par décision du président du tribunal administratif de Bastia, M. Dominique FARELLACCI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Gilles ROPERS, son suppléant, appelé à remplacer le commissaire enquêteur titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et à exercer dès lors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

**Le siège de l'enquête** est fixé en Mairie d'Ajaccio - Direction générale des services techniques (DGST) - 6 bd Lantivy, 20000 AJACCIO, ouverte du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

### Consultation du dossier d'enquête par le public

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier reste à la disposition du public et peut être consulté :

Au format papier, en mairie d'Ajaccio, DGST, 6 bd Lantivy, 20000 AJACCIO, siège de l'enquête, afin que toute personne puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Un accès gratuit au dossier sera également garanti depuis un poste informatique tenu à la disposition du public à cette même adresse, aux jours et heures précités.

Au format dématérialisé téléchargeable :

Sur le site Internet de la DREAL Corse à l'adresse suivante :

[www.corse.developpement-durable.gouv.fr/antargaz-commune-d-ajaccio-lieu-dit-ricanto-seuil-a312.html](http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/antargaz-commune-d-ajaccio-lieu-dit-ricanto-seuil-a312.html)

Depuis le site Internet de la préfecture :

[www.corse-du-sud.gouv.fr](http://www.corse-du-sud.gouv.fr) - onglet « Publications » - rubrique « Enquêtes publiques ».

Le dossier d'enquête publique, est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais. Cette demande devra être adressée avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci par courriel ou lettre à M. le Préfet de la Corse du Sud - DCPEDT - Bureau de l'environnement (BEA).

### Modalités de dépôt des observations et propositions du public – Permanences du commissaire enquêteur

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public peuvent être :

- adressées par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [smt.dreal-corse@developpement-durable.gouv.fr](mailto:smt.dreal-corse@developpement-durable.gouv.fr). Celles-ci seront consultables sur le site internet de la DREAL Corse dans les meilleurs délais.
- consignées directement sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et mis à disposition du public en mairie d'Ajaccio – DGST - 6 bd Lantivy - du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- adressées par voie postale à l'attention de M. le commissaire enquêteur - Enquête publique PPRT ANTARGAZ - Mairie d'Ajaccio - DGST, 6 bd Lantivy - 20000 AJACCIO, toute correspondance sera adressée pour être annexée au registre d'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites seront consultables au siège de l'enquête.

- présentées directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences au siège de l'enquête, à l'occasion desquelles il recevra les propositions et les observations écrites ou orales du public :

- le lundi 26 juin 2023 - de 9h00 à 12h00,
- le mardi 11 juillet 2023 - de 14h00 à 17h00,
- le mercredi 26 juillet 2023 - de 14h00 à 17h00.

Les observations et propositions du public sont communicables pendant toute la durée de l'enquête, aux frais de la personne qui en fait la demande qui devra être adressée par courriel ou lettre à M. le Préfet de la Corse du Sud - DCPEDT - BEA.

Au terme de la procédure d'enquête publique, l'autorité compétente pour approuver le PPRT prescrit pour le site ANTARGAZ d'Ajaccio est le préfet de la Corse-du-Sud.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,  
Pierre LARREY